



*SOCIETE D'EXPLOITATION DU CANAL ET DES ADDUCTIONS DES EAUX DU NORD*

*BP n°10 NAASSEN -1135- BEN AROUS, TUNISIE*

*Tél: (+216) 71.398260 / 71.398382 Fax: (+216) 71.308233*

## *Responsabilité Sociétale de l'Entreprise*

### *RSE*

#### **COP**

### **Communication annuelle**

### **sur le progrès 2015**



***SECADENORD***

*Septembre 2016*

## *Sommaire*

	<b>Page</b>
Engagement du Président Directeur Général.....	03
Présentation de la SECADENORD.....	04
Droits de l'homme.....	05
Droit du travail.....	06
Environnement.....	08
Lutte contre la corruption.....	10

Monsieur le Secrétaire Général,

La SECADENORD a décidé d'adhérer et de soutenir les valeurs du Global Compact en Novembre 2012.

J'ai le plaisir de vous confirmer, de nouveau, notre engagement en faveur des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux Droits de l'Homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je vous exprime également ma volonté de faire progresser ces principes auprès de nos salariés et dans l'ensemble de notre sphère d'influence, à savoir clients, fournisseurs, partenaires, etc.

Pour nous, soutenir le pacte mondial, c'est nous engager pleinement dans une stratégie de développement durable. Cet engagement constitue l'un des fondements de notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Au titre de la communication sur le progrès 2015, les actions que nous avons retenues, pour illustrer notre démarche, concernent l'ensemble des dix principes du Pacte Mondial.

Je suis fier que la SECADENORD contribue, grâce à son soutien, à l'initiative lancée par l'ONU.

Meilleures salutations.

Zahreddine Ben OTHMAN

**Président Directeur Général**

## **Présentation de la SECADENORD**

La Société d'Exploitation du Canal et des Adductions des Eaux du Nord (SECADENORD) est un établissement public à caractère non administratif, créé par la loi n° 84-26 du 11 mai 1984. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Les missions de la SECADENORD sont définies par la loi de création comme étant : Assurer le fonctionnement, la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du canal et des conduites d'adduction servant pour le transport des eaux des barrages vers les lieux de leur utilisation desservis par les ouvrages mis à sa disposition. La SECADENORD procède également à la répartition et à la vente des eaux aux différents organismes chargés de leur distribution aux utilisateurs.

Les ouvrages et les installations mis à la disposition de la SECADENORD pour exploitation sont répartis à travers plusieurs gouvernorats du pays.

## **I- Droits de l'homme**

Les entreprises sont invitées à :

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent complices de violations des Droits de l'Homme

### **Nos engagements, notre politique**

La SECADENORD adhère aux principes de La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de décembre 1948.

Elle compte intégrer dans son programme de formation le module de sensibilisation sur les droits de l'homme.

### **Objectif**

- Sensibiliser le personnel de la SECADENORD à l'importance dédiée à ce thème.
- Associer, également, nos partenaires au respect des Droits de l'Homme.

### **Démarche et mise en œuvre**

- Mise en place des plaques signalétiques interdisant la natation au canal et l'entretien des panneaux de clôture grillagée aux berges du canal, et ce, afin de protéger la vie des riverains, ainsi qu'assurer la propreté de l'eau.
- Réalisation des actions de formation sur le secourisme au profit des agents de la SECADENORD.
- Programmation des réunions avec les parties prenantes afin de discuter des actions en commun.

## **II- Droit du travail**

Les entreprises sont invitées à :

3. Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. Soutenir l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Soutenir l'abolition effective du travail des enfants.
6. Agir pour l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

### **Nos engagements, notre politique**

La SECADENORD prend toutes mesures nécessaires de prévention des risques pour la santé et la sécurité, et oeuvre à l'amélioration des conditions de travail.

### **Objectif**

- Améliorer les conditions de travail
- Eviter tout genre de discrimination professionnelle

### **Démarche et mise en œuvre**

La SECADENORD a procédé à enraciner un climat social sain en observant les dispositions du code de travail Tunisien et en procédant à une amélioration continue des conditions de travail à travers les actions suivantes :

- Généraliser les visites médicales annuelles à tout le personnel de la société (permanent et contractuel) y compris les actes d'analyse médicale et d'autres.
- Faire bénéficier les chauffeurs de la société d'une visite médicale supplémentaire d'ophtalmologie.
- Equiper les complexes et les stations de la société avec du matériel de protection contre l'incendie et d'autre matériel de sécurité.
- Appuyer le travail du comité chargé de l'écoute du personnel sur les lieux de leur travail et le remède des difficultés enregistrées.

- Promouvoir le système de formation du personnel.

Consciente de la nécessité de l'ouverture sur les sociétés de même nature et sur les nouvelles technologies, la SECADENORD n'a pas cessé de déployer des efforts importants pour l'échange d'expériences dans le domaine de l'eau et de faire participer ses cadres dans des séminaires et des ateliers internationaux.

- Octroi de la certification "label marhaba" relative au système de qualité d'accueil aux services de la société.
- Renforcer le dialogue social et appuyer le travail syndical dans un climat de respect mutuel.
- Apporter des améliorations aux règlementations du fonds social de la société pour satisfaire le besoin supplémentaire enregistré suite à l'augmentation de l'effectif du personnel.
- Organiser des ateliers de réflexion afin d'adapter l'organisation fonctionnelle et structurelle de la SECADENORD actuellement en place par rapport aux exigences socio-économiques du pays et d'optimiser l'effectif du personnel disponible, et ce en adoptant l'approche participative de l'ensemble des intervenants.
- La mise en place d'une amicale pour le personnel de la SECADENORD.

### **III- Environnement**

Les entreprises sont invitées à :

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### **Nos engagements, notre politique**

La SECADENORD contribue à la lutte contre toute forme de pollution, en économisant l'énergie que ce soit pour le fonctionnement de ses infrastructures ou lors des déplacements de ses employés, ainsi que, par la création d'espaces verts.

Elle limite l'impact sur l'environnement de son activité par la mise en œuvre de technologies innovantes et des procédures réduisant la pollution.

#### **Objectif**

Dans le cadre de sa politique environnementale la SECADENORD s'est donné comme objectif de réduire la consommation d'énergie de ses infrastructures et de protéger l'environnement contre toute forme de pollution.

La démarche volontariste de réduction de la consommation énergétique n'est pas récente à la SECADENORD, des analyses et mesures ont déjà été réalisées.

L'actualisation de ces analyses et la volonté de détecter de nouvelles sources potentielles de réduction de la consommation d'énergie, s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.

## Démarche et mise en œuvre

La SECADENORD a réalisé les actions suivantes :

- Entretien des espaces verts de la société d'une superficie de 10 ha environ (olivier, raisin, blé, jardin...) pour consolider les ressources annexes de l'entreprise d'une part et exploiter au mieux les espaces disponibles d'autre part. Cette action a permis également d'accorder un avantage d'achat des fruits au personnel à des prix préférentiels et en même temps la création d'un paysage agréable.
- Entretien des panneaux de clôture grillagée aux berges du canal pour protéger la vie des riverains et améliorer la qualité de transfert de l'eau.
- Mise en service du système de maintenance GMAO.
- Collaboration avec la Direction Générale des Forêts pour lancer le pacte pour une Tunisie Verte " les forêts au service de l'économie verte et de la lutte contre le changement climatique en Tunisie".
- Suivi de l'étude qui a été réalisé en partenariat avec STEG/ER pour profiter des opportunités des énergies renouvelables (solaires et éolienne).
- Suite à la convention de partenariat entre la SECADENORD et la Société Canal de Provence (SCP) et dans le cadre de l'action 5 de cette convention, la SECADENORD est en train d'appliquer un diagnostic d'identification des sites a potentiel hydroélectrique et solaire pour une meilleure optimisation et valorisation des ouvrages de la SECADENORD d'une part et de profiter des opportunités des énergies renouvelables pour la Tunisie. Cette action prendra la forme d'une mise au point conjointe d'une procédure et d'une assistance technique pendant la réalisation des diagnostics :
  - ✓ Etape 1 : mise au point de la méthodologie de diagnostics par l'équipe de projet mixte SCP-SECADENORD et préparation des dossiers techniques de conception et d'exploitation des sites potentiels par la SECADENORD.

- ✓ Etape 2 : Réalisation conjointe de l'étude de faisabilité de la valorisation énergétique de 2 brises charges de l'adduction de NEBHANA.
- ✓ Etape 3 : Réalisation de diagnostic des autres brises charges.
- ✓ Etape 4 : Faisabilité du potentiel solaire des ouvrages de la SECADENORD
- ✓ Etape 5 : Bilan commun des diagnostics.
- La SECADENORD souhaite optimiser le fonctionnement hydraulique du Canal Medjerda-Cap Bon en bénéficiant de l'expérience de la Société du Canal de Provence (SCP) en régulation, optimisation de la ressource en eau et en rénovation d'ouvrages de transport d'eau, à travers l'automatisation de la vanne de régulation n°18.

#### **IV- Lutte contre la corruption**

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

#### **Nos engagements, notre politique**

La lutte contre la corruption est un enjeu de grande importance pour la SECADENORD, elle a mis en place une politique qui détermine clairement la marge de manœuvre des équipes administratives et techniques.

#### **Démarche et Mise en œuvre :**

- Publication aux journaux des appels d'offres ainsi que les consultations dont les montants dépassent 10 000 dinars.
- Exigence des déclarations sur l'honneur de non influence et de non appartenance à la société dans les dossiers de soumission des fournisseurs.
- Mise en place d'un comité interne de transparence et de lutte contre la corruption.